



Initiatives 2010 qui laisseront un héritage durable

Contexte

- En 2001, le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer la candidature de Vancouver comme hôte des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 afin :
 - de promouvoir les objectifs stratégiques nationaux,
 - d'apporter de précieux avantages aux Canadiens dans les domaines sportif, économique, social et culturel,
 - de laisser de précieux legs aux entreprises, aux collectivités et aux citoyens du Canada.
- Le gouvernement du Canada a contribué aux legs des Jeux d'hiver de 2010 dans les domaines suivants :
 - construction et gestion des sites, développement du sport, cérémonies, relais de la flamme, sites de célébrations, participation autochtone et langues officielles.
- De plus, le gouvernement du Canada mise sur les Jeux d'hiver de 2010 pour attirer l'investissement et l'innovation internationaux au Canada. Afin de faire connaître les nombreux atouts du Canada en tant que destination d'affaires et partenaire sur le marché mondial, le gouvernement participe à des activités de promotion auprès des entreprises et des médias des principaux marchés étrangers.
- Le gouvernement du Canada reconnaît également le potentiel des Jeux d'hiver de 2010 à entraîner des legs « intangibles », tels que susciter la fierté nationale et promouvoir l'identité qui nous unit en tant que Canadiens. En s'assurant une présence dans toutes les régions du pays, le gouvernement du Canada cherche à faire en sorte que tous les Canadiens aient l'occasion de se mettre dans l'esprit de ces jeux, qui seront des Jeux pour tout le Canada.

Construction et fonctionnement des sites

- Le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique contribuent à parts égales au plan d'immobilisations du COVAN en vue de construire ou de rénover les principaux sites pour les Jeux d'hiver de 2010, notamment sept nouveaux sites ultramodernes. Les deux gouvernements ont investi 290 millions de dollars dans ce plan d'immobilisations.





- Conformément à l'entente multipartite (EMP), le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique ont versé chacun 55 millions de dollars dans le Fonds de dotation des Jeux géré par la Société du legs des Jeux de 2010. Le Fonds de dotation des Jeux sert à payer les dépenses d'entretien et de fonctionnement de certains sites sportifs des Jeux d'hiver de 2010 et soutient certaines organisations caritatives et à but non lucratif qui mettent en œuvre des programmes de perfectionnement pour les entraîneurs et les athlètes dans le domaine du sport amateur de haut niveau à ces sites et ailleurs au Canada.
- Les trois sites du legs des Jeux olympiques qui recevront des fonds sont l'Anneau olympique de Richmond, le Parc olympique de Whistler et le Centre des sports de glisse de Whistler. Par cet engagement, le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique permettront aux Canadiens de continuer à utiliser ces sites et de bénéficier d'une programmation sportive longtemps après 2010.

Développement du sport

- Le gouvernement du Canada verse 66 millions de dollars (du budget total de 110 millions de dollars) à l'initiative nationale À nous le podium dont l'objectif est de hisser le Canada au premier rang de tous les pays pour le nombre total de médailles remportées aux Jeux olympiques d'hiver de 2010 et parmi les trois premiers pays au tableau des médailles d'or aux Jeux paralympiques d'hiver.
- Le gouvernement du Canada tient aussi à faire encore mieux connaître le mouvement paralympique. À cette fin, nous allons maximiser les Jeux paralympiques de 2010 pour en faire un événement sans pareil.

Cérémonies

- Les cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver de 2010 offrent au Canada une occasion exceptionnelle de raconter une histoire qui inspirera les trois milliards de téléspectateurs du monde entier. Le gouvernement du Canada verse 20 millions de dollars pour que ces cérémonies surpassent les attentes des Canadiens.
- Le gouvernement du Canada collabore avec le COVAN pour s'assurer que les cérémonies d'ouverture soient véritablement représentatives de la diversité culturelle et de la dualité linguistique du Canada, en mettant en lumière l'excellence et la richesse des prestations d'artistes canadiens renommés.





Relais de la flamme

- En 2010, le Canada aura une occasion unique de resserrer le tissu de la nation et de rendre hommage aux héros canadiens, en faisant participer les collectivités aux célébrations des Jeux d'hiver de 2010. Pendant plus de 100 jours, 12 000 porteurs de flambeau se relayeront dans chaque province et territoire afin de permettre à 90 p. 100 de la population canadienne de prendre part aux Jeux d'hiver de 2010, en faisant ainsi le plus long relais de la flamme dans un pays hôte.
- Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 24,5 millions de dollars pour financer le relais de la flamme et les célébrations communautaires connexes et pour faire de ces célébrations un symbole de fierté nationale.

Sites des célébrations

- Dans le cadre de son engagement à l'égard des Jeux d'hiver de 2010, le gouvernement du Canada verse 20 millions de dollars pour les sites des célébrations de Vancouver et de Whistler. À l'écart des lieux de compétition, ces sites sont pourvus d'écrans extérieurs géants, de scènes et d'aires publiques où les gens peuvent venir en famille et entre amis regarder gratuitement les Jeux et les cérémonies.
- On s'attend à ce que les sites des célébrations de Vancouver et de Whistler :
 - constituent un legs durable après les Jeux en tant que lieux améliorés ou nouveaux de rassemblement des collectivités;
 - enrichissent l'expérience des spectateurs en permettant un accès plus vaste et une participation gratuite aux résidents comme aux visiteurs étrangers aux célébrations des Jeux d'hiver de 2010;
 - confèrent une grande visibilité au rôle joué par le gouvernement du Canada.

Participation autochtone

- Les nations Lil'wat, Musqueam, Tsleil-Waututh et Squamish sont les quatre Premières nations hôtes des Jeux d'hiver de 2010 sur leurs terres ancestrales. En novembre 2004, ces quatre Premières nations ont signé un protocole historique en vertu duquel elles s'engagent à participer pleinement à tous les aspects des Jeux. Le gouvernement du Canada a versé deux millions de dollars sur cinq ans pour financer les activités des quatre Premières nations hôtes.





- Les Jeux d'hiver de 2010 offrent aux peuples autochtones l'occasion de faire connaître leurs cultures au Canada et au monde. De plus, les Jeux ont donné aux collectivités autochtones des possibilités économiques, par le développement des compétences, la création d'emploi et le développement des entreprises.
- En vertu des Accords de legs olympiques conclus avec les nations Musqueam et Tsleil-Waututh, le gouvernement du Canada engage 34,55 millions de dollars pour s'assurer que les peuples autochtones profiteront eux aussi des retombées économiques, sociales et culturelles des Jeux d'hiver de 2010.

Langues officielles

- Depuis la période des candidatures pour la tenue des Jeux olympiques d'hiver de 2010, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire en sorte que tous les aspects des Jeux reflètent la dualité linguistique canadienne. En 2002, il a dirigé la négociation d'une entente multipartite globale entre les principaux intervenants. Dès le début, de rigoureuses exigences en matière de langues officielles ont été intégrées à cette entente.
- Le gouvernement du Canada veut saisir cette occasion exceptionnelle que les Jeux d'hiver de 2010 offrent au Canada de promouvoir sa dualité linguistique et il s'est fermement engagé à veiller à ce que nos deux langues officielles soient pleinement intégrées à l'organisation et à l'accueil des Jeux.

